

Nos réf. : CRAT/14/AV.247  
BB/LP

Le 25 avril 2014

**Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le SAR/AV54 dit « Garages communaux (arrière de la maison Vidrequin) » à HABAY**

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, l'avis de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

**1. CONTEXTE DU PROJET**

<u>Brève description du projet</u> :	Assainissement et reconversion du site afin d'y développer un parking public
<u>Demande</u> :	Arrêté provisoire
<u>Localisation</u> :	rue du Luxembourg
<u>Situation au plan de secteur</u> :	zone d'habitat
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	08 avril 2014

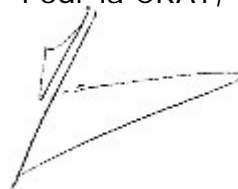
## 2. AVIS

**La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté qui reconnaît le périmètre du site à réaménager n° SAR/AV54.**

Au vu de l'état de délabrement des bâtiments et sa proximité avec le centre de Habay-la-Neuve, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa reconversion.

Elle estime également que le périmètre est cohérent.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président